

Le service sanitaire

des étudiants en santé en Île-de-France

Ce document a été réalisé par les membres du comité régional de pilotage du Service Sanitaire des Étudiants en Santé ; il présente quelques principes généraux de ce dispositif en Île-de-France. Il est destiné à évoluer régulièrement en fonction des apports des uns et des autres.





SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ : UN CHANGEMENT DANS L'APPROCHE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

En Île-de-France : un Service Sanitaire porteur d'enjeux majeurs pour la population et pour les étudiants

L'Île-de-France est la région des plus fortes inégalités en santé, à la fois territoriales et sociales. Réduire ces écarts passe, entre autres, par un renforcement des approches préventives précoces auprès de groupes sociaux ou de territoires en difficultés, selon des méthodes ayant fait la preuve de leur efficacité.

L'Île-de-France dispose d'importantes ressources en professionnels de santé en formation. Ces professionnels doivent bénéficier d'une formation leur assurant une diversité de compétences (incluant la promotion de la santé, désormais partie prenante de leur futur exercice), et une meilleure compréhension de la diversité des besoins des habitants (sans laquelle les processus d'installation continueront à aggraver les écarts de santé)

Le Service Sanitaire offre l'opportunité de rapprocher la formation des étudiants en santé et la réponse aux besoins des habitants, et notamment des jeunes Franciliens scolarisés : les bénéfices attendus en sont immédiats (renforcer les interventions en promotion de la santé) et distants (améliorer l'adaptation des professionnels aux futures conditions d'exercice).

Mettre en place le Service Sanitaire en tenant compte des objectifs nationaux et des spécificités franciliennes

Les Ministres ont fixé au Service Sanitaire des objectifs prioritaires : renforcer la promotion de la santé en milieu scolaire (notamment collégien et lycéen) autour de 4 thématiques : la sexualité, les addictions, la nutrition, l'activité physique. Ces quatre objectifs constituent la base de l'intervention publique.

Le plan gouvernemental prévoit également **un renforcement de l'action dans les zones en éducation prioritaire**, et dans les territoires à plus fort besoin, notamment en Politique de la Ville.

Au niveau régional, les besoins prioritaires de la région ont été décrits dans le Projet Régional de Santé 2, publié début juillet 2018. Parmi ces besoins prioritaires, plusieurs d'entre eux répondent aux objectifs globaux du Service Sanitaire et à des opportunités de formation pour les étudiants en santé. Ce sont en particulier :

- la promotion de la santé des personnes en grande précarité (accès aux soins, bilans de santé, accès à la prévention, etc.) ;
- la promotion de la santé des jeunes en situation de grande vulnérabilité (jeunes sous main de justice ou suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance) ;
- la promotion de la santé périnatale ;
- la promotion de la vaccination.



De façon plus générale, la spécificité de l'Île-de-France (nombre important de médecins et professionnels de santé en formation, territoire très hétérogène, etc.) impose un effort particulier d'organisation et de structuration du Service Sanitaire.

Un Service Sanitaire à la fois utile aux Franciliens, ancré dans les territoires et porteur d'innovations

- **Un socle d'exigences, partagées par tous les acteurs, et applicables à tous les cadres du Service Sanitaire**

L'encadré ci-dessous fournit les éléments auxquels tout terrain de mise en œuvre du Service Sanitaire doit répondre. Ce document précise les attendus dans le domaine des missions confiées, de la durée, de l'encadrement de l'étudiant. Ainsi, l'action du Service Sanitaire des Étudiants en Santé offre une garantie de qualité aussi bien pour l'étudiant en formation que pour les habitants bénéficiaires de l'action.

- **Élargir le périmètre des lieux de réalisation du Service Sanitaire**

L'Agence régionale de santé engage ses partenaires à proposer des lieux de mise en œuvre du Service Sanitaire en mobilisant les grandes associations de promotion de la santé, les intervenants dans le champ de la santé des personnes précaires et migrantes, les coordonnateurs de Contrats Locaux de Santé, et départements porteurs des politiques en direction de l'enfance et de la jeunesse. Pour cela, elle mobilise notamment la Commission de Coordination des Politiques Publiques (CCPP).

Le Service Sanitaire doit être mis en œuvre dans une volonté d'innovation, en s'appuyant soit sur des besoins spécifiquement identifiés (par exemple les personnes migrantes ou réfugiées), soit sur des opportunités (par exemple l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques).

- **Le suivi et l'évaluation globale du dispositif**

Un dispositif national d'évaluation est prévu, ainsi qu'un système permettant à chaque étudiant de caractériser le lieu d'exercice au sein duquel il a conduit une action, afin que chaque génération bénéficie de l'expérience des précédentes.

En Île-de-France, la plateforme dédiée (cf. fiche ad hoc) permettra de suivre l'avancement du projet et son déploiement territorial.



Quelques spécificités de chacun des cadres de l'action

Le déroulement des procédures de mise en place du Service Sanitaire des Étudiants en Santé intègre le recensement des actions de prévention pour une diffusion exhaustive, une étape de recrutement de projets rattachés à des porteurs créant une offre d'activité, une saisie par les étudiants en santé d'une déclaration d'intention pour y répondre. La coordination mise à disposition par l'ARS permet de guider le cadre d'exercice et d'avoir une vision globale des propositions reçues. Les pages qui suivent présentent des exemples globaux de cadres d'action, qui ne sont pas exhaustifs des possibilités et ont vocation à être complétés. Il cite également des champs non éligibles au projet de Service Sanitaire.

Le Service Sanitaire en milieu scolaire (primaire et secondaire)

Il est porté par chacun des établissements, sous l'impulsion des rectorats. Pour ce lieu d'action, considéré comme prioritaire, des pré-requis spécifiques sont apportés : ils concernent le contexte éducatif : organisation du milieu scolaire, différents acteurs et différentes instances de l'établissement, principes de la vie scolaire, etc.

Par ailleurs le Service Sanitaire est inscrit d'une part dans le parcours éducatif en santé, d'autre part dans la programmation du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Pour les actions en milieu scolaire, un document spécifique de référence est disponible, réalisé par les trois académies de la région.

Le Service Sanitaire au sein des associations spécialisées dans la promotion de la santé

Il est porté par des associations se portant candidates auprès de l'ARS ; cette candidature s'accompagne d'un projet décrivant les missions attendues, les modalités d'encadrement des étudiants et des informations logistiques. L'ARS n'a pas de mission d'agrément ni d'habilitation, mais elle est susceptible de transmettre la proposition au groupe de pilotage régional, et éventuellement demander des inflexions de projet avant intégration des propositions dans la base de données (cf. ci-dessous).

Le Service Sanitaire en renfort de grands événements et de temps identifiés de la santé publique

Plusieurs événements ou temps forts de santé publique peuvent donner lieu à mobilisation de Service Sanitaire. Les structures proposant ces actions transmettent leur projet à l'ARS, qui, dans les mêmes conditions que ci-dessus, peut demander des inflexions avant intégration dans la base de données.

La principale occasion sera Moi(s) sans tabac : les opérateurs désignés par Santé Publique France (SPF) seront sollicités conjointement par l'ARS et SPF pour proposer des cadres d'intervention aux étudiants. Ce cadre d'intervention pourra prioritairement répondre à la cible des entreprises, autour de programmes préparés et adaptés avec les services de santé au travail et/ou les Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, et tournés vers la sortie du tabagisme. Une priorité sera donnée aux entreprises du secteur secondaire (industriel et BTP). Il pourra également viser les centres de formation en alternance.



Dans le champ de la prévention du VIH, il est possible que la préparation et l'accompagnement du 1^{er} décembre, tourné autour de la facilitation du dépistage, donne également lieu à proposition de Service Sanitaire thématique.

En 2019, la structure régionale de dépistage du cancer sera sollicitée pour proposer des actions liées au dépistage du cancer du sein dans le cadre d'Octobre rose.

Le Service Sanitaire au sein des associations spécialisées dans la lutte contre la grande précarité

Il est porté par des associations ou GIP se portant candidates auprès de l'ARS ; cette candidature s'accompagne d'un projet décrivant les missions attendues et l'encadrement des étudiants. L'ARS n'a pas de mission d'agrément ni d'habilitation, mais elle est susceptible de demander des inflexions de projet avant intégration des propositions dans la base de données (cf. ci-dessous).

Le Service Sanitaire s'effectue soit dans des structures d'hébergement, durable ou d'urgence (Centre d'Hébergement d'Urgence, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, etc.), soit dans des structures d'accueil de migrants et réfugiés (Centres d'Accueil et d'Evaluation des Situations), soit encore dans des maraudes.

Les étudiants participent à des actions de promotion de la santé classique (vaccination, dépistages, etc.) en direction de publics très précaires, ou à des actions de bilans de santé.

Le Service Sanitaire en établissements de santé

Un nombre délimité d'étudiants peut être positionné en établissements de santé, sous certaines conditions :

- les missions accomplies doivent être des missions exclusivement de promotion de la santé, incluant la facilitation de la vaccination, du dépistage, et la facilitation de la sortie du tabagisme ;
- elles seront articulées avec les équipes hospitalières en charge de ces thématiques (Equipes de Liaison et de Soins en Addictologie, services de santé publique, Centres Gratuits d'information de Dépistage et de Diagnostic – CEGIDD- hospitaliers) ;
- elles ne doivent pas suppléer des missions classiques de ces équipes ;
- les établissements de santé candidats doivent inscrire le projet dans une logique d'hôpital promoteur de santé et/ou une logique de Contrats Locaux de Santé formalisées.



Vous souhaitez contribuer au Service Sanitaire, proposer la mise en œuvre d'actions par les étudiants en santé dans ce cadre ?

Ce qui est attendu...

Vous devez proposer une action de promotion de la santé (population, thématiques envisagées, modalités d'intervention, etc.) qui puisse être réalisée sur l'équivalent de 3 semaines temps plein.

Les thématiques peuvent être choisies parmi les priorités nationales ou au sein des priorités régionales complémentaires.

Vous pouvez préciser le rythme envisagé (continu, plusieurs séquences, etc.).

Vous devez prévoir les conditions pour que les étudiants puissent procéder en amont à une estimation des besoins (transmission d'informations, rencontre de personnes-clé, etc.), afin que l'action soit réellement adaptée au public bénéficiaire.

Les conditions d'encadrement

Vous devez désigner une personne qui sera référente des étudiants durant l'intervention, qui pourra les guider et les soutenir. Cette personne peut être un professionnel de santé de la même filière que l'étudiant (c'est parfois nécessaire pour les cas où les étudiants valident l'exercice des missions du Service Sanitaire en tant que stage comptant dans les crédits de formation) ; elle peut aussi ne pas être un professionnel de santé. Il importe que le référent désigné pour l'action dispose d'une légitimité et d'une disponibilité permettant de répondre aux problèmes rencontrés par les étudiants, et d'assurer le bon déroulement de leur mission. Il assure la coordination avec l'équipe formatrice (école ou université).

Pour transmettre votre proposition de terrain de Service Sanitaire

Vous la communiquez via la plateforme ad hoc (adresse, etc.). Si des écoles, universités ou étudiants sont intéressés, ils peuvent prendre contact avec vous : une convention est alors signée entre votre organisme et l'organisme de formation (école ou université) qui définit le contenu de l'action. Les étudiants (plusieurs étudiants peuvent intervenir conjointement et/ou successivement) contresignent ensuite cette convention.

La facilitation de l'exercice des étudiants (prise en charge du repas de midi, voire dans certains cas hébergement) est un point important.

Des points d'attention

- Les interventions en milieu scolaire relèvent des processus spécifiques de chacun des rectorats (cf. documents ad hoc).
- L'action doit être une action de promotion de la santé, à caractère collectif ou éventuellement individuel (accompagnement, médiation) : il ne peut pas s'agir d'une action de soins. Si vous avez un doute sur l'éligibilité de votre projet, rapprochez-vous de la Délégation départementale de l'ARS.
- L'action devra être réalisée selon les recommandations et bonnes pratiques en promotion de la santé : celles-ci sont répertoriées sur le site de Santé Publique France.



- Un certain nombre d'actions spécifiques ne sont pas éligibles, comme les actions de réduction des risques par échanges de seringues, ou les actions de prévention sur les lieux de rencontre sexuelle.
- Le Service Sanitaire ne peut en aucun cas constituer de l'emploi déguisé. Il ne se substitue pas aux actions existantes.

Pour les étudiants : une formation initiale et un accompagnement méthodologique prenant mieux en compte les besoins des populations et les méthodes validées en santé publique

Ce que le dispositif national prévoit

Les compétences à acquérir par chaque étudiant dont déterminées par arrêté :

- *concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention auprès de populations ciblées en lien avec les priorités de santé publique ;*
- *acquérir et développer une posture éducative, notamment pour négocier des objectifs partagés avec une personne ou un groupe de personnes ;*
- *concevoir et mettre en œuvre une évaluation de l'action.*

La formation préalable à la mise en situation doit donc, en d'autres termes, outiller les étudiants, avant mise en situation, dans les domaines suivants :

- connaissances propres à chacune des thématiques abordées ;
- compétences générales en promotion de la santé (prise en compte des déterminants, prévention des démarches productrices d'inégalités, prise en compte de la diversité des publics, notions de littéracie en santé, etc.) ;
- compétences en conduite de projet en santé publique (approches diagnostiques, analyse des besoins, repérage de l'environnement, reporting et évaluation de l'action) ;
- pratique de la mise en responsabilité.

D'autres bénéfices attendus

Le Service Sanitaire doit permettre d'acquérir des savoir-faire en promotion de la santé, qui seront utiles chaque jour du futur exercice professionnel.

Il va permettre une revalorisation des enseignements en santé publique et promotion de la santé au long des cursus.

Mais il doit aussi permettre aux futurs praticiens de mieux appréhender les besoins des habitants et notamment des jeunes, de mieux se situer en position de compréhension et d'écoute – en particulier des groupes sociaux moins favorisés, ou des territoires plus enclavés. À l'issue du Service Sanitaire, les étudiants en santé devraient donc avoir de bien meilleures compétences pour comprendre les besoins de santé des publics prioritaires.



Les outils disponibles

Plusieurs outils sont désormais à disposition des partenaires (étudiants, instituts et écoles, universités, lieux d'exercice).

Pour proposer ou chercher un lieu d'exercice

La plateforme régionale (cf. ci-dessous) est à disposition de l'ensemble des acteurs.

Pour connaître les données de base en santé publique et promotion de la santé , les références sur chacune des thématiques

- **Le site de Santé Publique France et les outils réalisés dans la perspective du Service Sanitaire**

Le site de SPF comprend un portail spécifiquement dédié aux acteurs du Service Sanitaire, fléchant des ressources spécifiques pour chacune des thématiques.

Les partenaires engagés dans le Service Sanitaire sont fortement invités à utiliser les ressources de ce site.

<https://www.santepubliquefrance.fr/Sante-publique-France/Service-sanitaire>

Des kits à destination des étudiants, pour faciliter l'acquisition de connaissances sur la thématique et sur la mise en situation, sont désormais disponibles en ligne.

- **Promosanté Île-de-France, structure régionale de référence en promotion de la santé**

PromosantéIdF met à disposition une base d'informations et de bonnes pratiques

<https://www.promosante-idf.fr/>

- **Le CRIPS**

<http://www.lecrips-idf.net/>

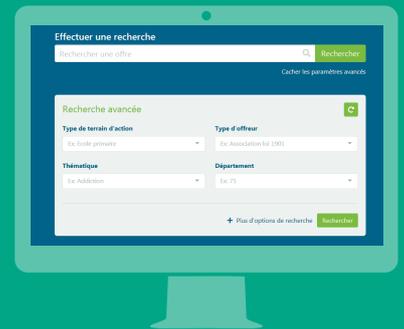


Une plateforme dédiée au Service Sanitaire

Le portail dédié au Service Sanitaire des Étudiants en Santé a été élaboré pour faciliter la mise à disposition par les offreurs des actions de prévention primaire proposées aux étudiants. Un travail collégial a été mené avec l'Éducation Nationale, les différents acteurs sur le terrain ainsi que les représentants des étudiants. L'accès pour les offreurs et pour les candidats se fait via un portail web unique, avec accès sécurisé pour les premiers, public pour les étudiants.

La plateforme de Service Sanitaire recouvre 3 processus :

- gestion des comptes utilisateurs : les offreurs bénéficieront de droits d'administration et de publication sur leurs projets ; ils peuvent créer autant de contributeurs que nécessaire ;
- publication d'une offre de terrain d'exercice : création de l'offre via un formulaire et validation de l'offre avant publication à la charge de l'offreur ;
- consultation d'une offre : accès au portail, recherche, consultation et export d'offres au format PDF.



Lors de la création des fiches d'action, il est possible d'y attacher des documents en téléchargement (plan d'accès, restauration, vidéo, etc.), le but étant de réunir en un seul endroit l'ensemble des offres franciliennes pour tous les étudiants concernés.



Des fiches pratiques seront mises en ligne sur le portail et des formations au peuplement seront proposées en conférence Web pour mieux accompagner les offreurs d'actions.

Les étudiants pourront ensuite, en fonction de critères de choix, récupérer leurs souhaits au format PDF et se rapprocher de leur service de formation pour finaliser la démarche. La plateforme ne permet pas de réserver une action en ligne.

Pour une meilleure ergonomie le portail est développé dans une technologie qui le rend accessible aux appareils embarqués (smartphone, tablette, etc.).

**Le portail sera accessible,
en octobre, à l'adresse suivante**

www.service-sanitaire-idf.fr





RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

